

Lancement d'Archéomap

Dans le cadre de la 33^{ème} Conférence Générale de l'UNESCO, 19 pays membres ont demandé au Directeur général de l'UNESCO de soutenir un plan d'action régional intersectoriel dédié au patrimoine maritime méditerranéen en vue du développement durable, et de mettre en place un Comité international sur la contribution des sciences et de la culture au développement durable en Méditerranée, dans la continuité du Sommet mondial de Johannesburg en septembre 2002.

En suivant les décisions de la Conférence Générale de l'UNESCO, la Division de la Politique scientifique et du développement durable, du Secteur des Sciences naturelles et exactes de l'UNESCO, a convenu, avec La Soprintendenza del Mare de la Région Sicile, de rechercher un financement de la Commission Européenne pour la mise en place d'un Comité international de réflexion.

Un financement de 480 000 euros a été accordé, après l'évaluation positive de la Commission européenne, en juillet 2006, à travers le VIème Programme Cadre qui a sélectionné le projet Archéomap (Archaeological Management Policies), conçu par l'UNESCO et rédigé conjointement par la Division de la Politique scientifique et du développement durable et par La Soprintendenza del Mare de la Région Sicile, soumissionnaire du projet.

Ce projet prévoit la mise en place d'un Comité international qui suivra des activités opérationnelles pour la préservation et la valorisation du patrimoine maritime naturel, culturel et subaquatique dans différents pays de bassin Méditerranéen.

Le Comité international se reunira deux fois par an à Barcelone, Alexandrie, Paris et Palerme. L'objectif est d'orienter des lignes guide et une méthodologie innovatrice en recherchant des nouveaux indicateurs, interdisciplinaires, pour la mise en place de politiques scientifiques intégrées finalisées à la gestion des zone côtières de la Méditerranée, dans une vision et mission commune de développement durable.

Le tout à partir de l'étude de dix sites pilotes (le parc archéologique des îles Egadi, de Sinis, de l'île de Pharos à Alexandrie, de Gibraltar, d'Empuria, la rade de Villefranche-sur-Mer, la baie de Salonique, le site archéologique de Malte, de Carthage, de Tyr...), dont trois déjà inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Comité internationale a été constitué à Palerme, le 7 décembre 2007, pendant le « Kick-off Meeting » du projet Archéomap, en réunissant des experts des pays méditerranéens appartenant aux disciplines scientifiques et culturelles. Un secretariat sera mis en place au siège de l'UNESCO à Paris, en janvier 2008, auprès de la Division de la Politique scientifique et du développement durable pour la coordination scientifique du projet.

Compte tenu du dialogue en cours entre l'UNESCO et la Direction Recherche de la Commission européenne, la proposition de projet a été sélectionné pour financement au 100% CE, pour une action de coordination de la recherche internationale.

Le projet est coordonné par La Soprintendenza del Mare de la Région Sicile (la première Surintendance de la Mer crée en Italie), qui est le signataire principal avec la Commission européenne. L'UNESCO, en qualité de partenaire, est responsable de la coordination scientifique.

L'objectif de la La Soprintendenza del Mare de la Région Sicile est de s'appuyer sur la méthodologie d'Archéomap pour proposer l'inscription au Patrimoine mondiale du parc archéologique des îles Egadi. Pour dépasser de façon « métaphorique » la frontière Nord-Sud de la Méditerranée en choisissant pour cette raison un des lieux mytologique présumé des « Colonnes d'Ercules ».

Le projet Archéomap prévoit aussi l'organisation d'un Forum international à l'UNESCO, en 2009, pour la dissémination de l'information à travers un colloque et un atelier de formation. Le financement européen prévoit la participation à Paris d'experts internationaux et nationaux spécialisés dans le

patrimoine naturel, culturel et subaquatique méditerranéen de façon que l'UNESCO puisse promouvoir, présenter et analyser en détail la Convention du Patrimoine mondial de 1972 et la Convention de 2001 sur le Patrimoine culturel subaquatique.

Point focal : m.el-tayeb@unesco.org